



JE TRIE MES DECHETS DE LA MANIERE SUIVANTE



Aluminium, fer blanc :

Boîtes de conserves, emballages etc. dans le container prévu. Bien vider et réduire le volume au maximum !



Ampoules, néons :

Séparés et dans le tonneau prévu.



Animaux morts :

Amener à la STEP, En Fulet - 1636 Broc du lundi au samedi de 09h00 à 11h00.



Appareils électriques et électroniques (petits et grands) :

A séparer dans les emplacements prévus



Bouteilles et bocaux en PET :

Exclusivement le PET rincé et écrasé : à l'emplacement prévu à la déchetterie. Les bouteilles de lait et boissons lactées ne sont pas du PET mais du PE et sont à mettre dans des sacs taxés.



Bouteilles et bocaux en verre etc. :

Sans fermeture de métal, liège, plastique ou bois : dans le container à verre. Les bouteilles ne passant pas dans l'orifice ainsi que les vitrages et miroirs doivent être déposés dans la benne à DCMI (déchets et matériaux inertes).



Branches :

A la déchetterie, sur la place prévue à cet effet. Les petites longueurs comme les tuyas, les feuilles et la sciure sont à déposer dans la remorque à gazon.



Capsules UNIQUEMENT NESPRESSO :

A la déchetterie, dans le container prévu à cet effet.



Déchets de chantier :

Béton, pierre, brique, terre, plâtre, carrelage, tuile, goudron etc... sans liquide : directement au CTD SA à Vuadens. Les petites quantités (**1m³ maximum**) peuvent être déposées dans la benne à DCMI.



Déchets de cuisine :

A la déchetterie, dans le container prévu à cet effet.

Fer, métal, cuivre, laiton, plomb etc. :

Dans le casier prévu. (max. 2m, max. 50 Kg).



Gazon, feuilles, cendres :

Sans objet étranger, à la déchetterie dans la remorque prévue à cet effet.



Huiles minérales (moteur) huiles et graisses végétales (cuisine) :

Soigneusement triées : dans les containers prévus.



Jouets :

A l'emplacement prévu.



Médicaments :

Avec l'emballage, à apporter dans une pharmacie ou à la STEP de Broc.



Meubles, tapis etc. :

Démontés dans la benne destinée aux objets encombrants.



Objets encombrants :

A la déchetterie, dans la benne prévue à cet effet. Seulement si la taille de l'objet est supérieure à la contenance d'un sac de 110 litres.



Ordures ménagères :

Déchets urbains, berlingots, plastiques, mouchoirs et serviettes en papier, feuilles autocollantes, emballages composites, bouteilles d'huile et vinaigre, flacons de shampoing, produit vaisselle, lessive et entretien non toxiques, bien vidés : à déposer dans les sacs poubelles avec vignette taxée.



Papier :

Sans corps étranger : journaux, revues, livres, cartons, feuille papier etc. à déposer ficelés dans un sac en papier ou dans un carton dans le container prévu.



Peintures, solvants, déchets toxiques :

Dépôt interdit dans le sac poubelle : à amener à la STEP de Broc (le mercredi matin uniquement).



Piles, accumulateurs et batteries sèches :

A la déchetterie : dans les tonneaux prévus à cet effet.



Pneus :

A éliminer par vos propres moyens. (Sogetri Vuadens, 0800 812 813)

SAGEX d'emballage :

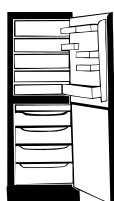
A la déchetterie, dans le container prévu à cet effet.



Vêtement, chaussures :

Propres et en bon état, dans des sacs fermés, dans la benne réservée à cet effet ou dans les points de collecte situés sur les parkings de certains magasins.

RAPPEL : Sont INTERDITS :



Réfrigérateurs, congélateurs (Hubert Etter SA Vuadens).

Médicaments et déchets toxiques (pharmacies ou STEP de Broc).



Déchets carnés (animaux d'élevage ou domestiques morts) (STEP de Broc)

STEP de Broc : du lundi au samedi de 09h00 à 11h00

STEP de Broc : du lundi au vendredi de 9h00 à 11h00

CTD de Vuadens : Planches Mailles 026 913 95 33

Est considéré comme **encombrant** tout objet provenant du ménage suffisamment volumineux pour ne pas être contenu dans un sac de 110 litres.

Horaire de la déchetterie communale

* Heure d'hiver :

| | |
|----------|---------------|
| Mercredi | 13h00 à 16h00 |
| Vendredi | 18h00 à 20h00 |
| Samedi | 10h00 à 12h00 |

* Heure d'été :

| | |
|----------|-------------------------------|
| Mercredi | 13h00 à 16h00 |
| Vendredi | 18h00 à 20h00 |
| Samedi | 10h00 à 12h00 - 14h00 à 16h00 |

* La modification d'horaire est dictée par le changement d'horaire habituel